

# Le Manoir

Fondé en 1960

## BAREME DES HONORAIRES

### VENTE

#### HABITATION - BUREAUX - COMMERCE - ACTIVITES

• JUSQU'A	15.000 € ...	12% TTC du PRIX DE VENTE
• JUSQU'A	30.000 € ...	10% TTC du PRIX DE VENTE
• JUSQU'A	75.000 € ...	9% TTC du PRIX DE VENTE
• JUSQU'A	150.000 € ...	8% TTC du PRIX DE VENTE
• JUSQU'A	300.000 € ...	7% TTC du PRIX DE VENTE
• AU DELA DE	300.000 € ...	6% TTC du PRIX DE VENTE

Honoraires minimum sur annexes (parking – box – cave) : ..... 2.000 € TTC

Honoraires minimum sur habitation – bureaux – commerces – activités : 10.000 € TTC

**LES HONORAIRES SONT INCLUS DANS LES PRIX DE VENTE AFFICHES**

### LOCATION HABITATION

À LA CHARGE DU LOCATAIRE : HONORAIRES DE VISITE DES LIEUX, CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE, REDACTION DU BAIL : ..... 12 €TTC/M<sup>2</sup>  
HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX : ..... 3 €TTC/M<sup>2</sup>

À LA CHARGE DU BAILLEUR : HONORAIRES DE MISE EN LOCATION ET NEGOCIATION, DE VISITE DES LIEUX, CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET REDACTION DU BAIL : ..... 1 MOIS DE LOYER HORS TAXE  
HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX : ..... 3 €TTC/M<sup>2</sup>

### LOCATION PARKING & BOX

HONORAIRES d'établissement d'un contrat de location : 2 mois de loyer + 360 € ttc

*LE MONTANT TOTAL DES HONORAIRES EST PARTAGE PAR MOITIE ENTRE BAILLEUR ET LOCATAIRE*

### LOCATION BUREAUX - COMMERCE - ACTIVITES

HONORAIRES DE LOCATION ..... 10% HT DU MONTANT DU LOYER SUR LA PREMIERE PERIODE TRIENNALE  
HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE ..... 2% HT DU MONTANT DU LOYER SUR LA PREMIERE PERIODE TRIENNALE

*LE MONTANT TOTAL DES HONORAIRES EST A LA CHARGE DU PRENEUR*

### GERANCE

HONORAIRES DE GESTION.....7% HT sur les sommes encaissées  
FRAIS DE BUREAUX..... 9,60 € TTC/mois  
ASSURANCE DES LOYERS IMPAYES FACULTATIVE.....3,19% HT sur les sommes encaissées  
FRAIS d'établissement des éléments de déclaration des  
REVENUS FONCIERS..... 138 € TTC par lot principal

(Aux taux de TVA en vigueur à ce jour : 20 %)